



MACKENZIE
Placements

<<Date>>

<< Investor Name>>

<< Investor Address>>

<< Investor Address>>

<< Investor 2>> << Postal code >>

Votre attention est requise – confirmez votre admissibilité à la réduction d'impôt pour les non-résidents d'ici le <<date>> : N° de compte << N° de compte >>

Bonjour,

Nous communiquons avec vous parce que vous êtes actuellement désigné comme non-résident(e) aux fins de l'impôt canadien et que nous devons confirmer votre admissibilité aux avantages en vertu d'une convention fiscale.

Pourquoi est-ce important?

- Si vous vivez dans un pays avec lequel le Canada a conclu une convention fiscale bilatérale, vous pourriez être admissible à un taux de retenue d'impôt réduit sur le revenu gagné dans un compte de placement non enregistré ou le revenu périodique tiré d'un régime de revenu.
- Les clients qui résident en Australie peuvent recevoir un taux réduit sur les versements tirés d'un compte REER.

Que dois-je faire?

- C'est simple – remplissez le formulaire NR301 [Déclaration d'admissibilité aux avantages (impôt réduit) en vertu d'une convention fiscale pour une personne non-résidente].
- Vous trouverez le formulaire sur le site Web de l'Agence du revenu du Canada (ARC) :
<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/formulaires-publications/formulaires/nr301.html>

Selon les directives de l'ARC, ce formulaire doit être rempli **tous les trois ans** ou lorsque les circonstances changent et que cela influe sur les renseignements figurant sur un formulaire précédemment rempli.

Où dois-je envoyer ces formulaires?

Vous pouvez nous envoyer le formulaire NR301 dûment rempli :

- par télécopieur au 1-866-766-6623
- par courriel en numérisant le formulaire à l'adresse operationalserviceing@mackenzieinvestments.com
- par la poste à l'adresse ci-dessous

Si le ou la titulaire du compte est une entité plutôt qu'un particulier, servez-vous plutôt du formulaire NR302 ou NR303, selon le cas. Votre conseiller financier ou conseillère financière peut vous dire quel formulaire convient pour votre compte.

Veillez à ce que votre numéro ou vos numéros de compte soient indiqués clairement sur le formulaire. Pour les comptes conjoints, vous devrez soumettre un formulaire distinct pour chaque titulaire de compte.

Quelle est la date limite pour soumettre le formulaire?

- Pour être admissible à une réduction, vous devez nous retourner le formulaire dûment rempli au plus tard le **29 mars 2024**.
- Si le formulaire n'est pas reçu d'ici cette date, un taux de retenue d'impôt plus élevé sera automatiquement appliqué en 2024.

Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide, veuillez communiquer avec votre conseiller financier ou conseillère financière ou avec le service Relations avec la clientèle au 1-800-387-0615.

Nous vous remercions de continuer à intégrer Placements Mackenzie dans vos plans d'investissement à long terme.

Sincères salutations.

PLACEMENTS MACKENZIE

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Jessa Wilson', with a stylized, cursive script.

Jessa Wilson

Vice-présidente adjointe, Relations avec la clientèle